



Explication de vote

Projet de loi du pays portant création de la TGA

Lundi 9 janvier 2012

Nous sommes favorables à la réforme fiscale, mais pas à celle que le gouvernement conduit.

En ce qui concerne la fiscalité du pays, notre diagnostic est le suivant :

La fiscalité douanière est certes lourde, puisqu'elle représente près du tiers de nos recettes fiscales. Il est vrai, également, qu'elle comporte des incohérences flagrantes : c'est un système complexe, avec des exonérations multiples et des variations de taux parfois étonnantes d'un produit à l'autre. C'est aussi une fiscalité qui crée, pour quelques uns, des rentes de situation. Tout cela justifie une réforme, qui repose sur deux principes : une simplification et une plus grande justice.

Mais cette réforme devra aussi rechercher à conserver en partie les importants avantages que présente la fiscalité douanière :

- Des avantages économiques, puisque cette fiscalité protège la production locale et donc l'emploi.
- Des avantages sociaux, puisqu'elle ne taxe pas les produits de première nécessité.

- Et des avantages pour la gestion des affaires publiques, puisqu'elle présente un coût de perception très modeste, qu'elle rend la fraude difficile, et qu'elle assure, avec la régularité d'un métronome, les rentrées fiscales importantes dont le pays a besoin pour faire tourner les services publics et financer les actions de solidarité.

Par contre, l'urgence est, pour nous, de réformer notre fiscalité directe. Celle-ci est en effet particulièrement injuste à travers ses nombreuses niches fiscales archaïques, à travers le poids élevé des impôts directs payés par les classes moyennes, à travers les faibles contributions demandées à l'activité minière, à travers l'absence de taxation des plus values, des transactions financières ou des très hauts revenus, etc.

C'est ce diagnostic qui fonde l'énoncé des 8 priorités formulées, en matière fiscale, dans la déclaration de politique générale du 31 août 2009 :

- création d'une redevance d'extraction minière indexée sur la valeur du nickel ;
- réexamen des niches fiscales ;
- révision de l'impôt sur le revenu, en faveur des classes moyennes ;
- création d'une contribution calédonienne de solidarité, assise de la façon la plus large possible sur l'ensemble des revenus ;
- refonte de la fiscalité de l'épargne ;
- fiscalisation d'une partie des charges sociales pesant sur le travail ;
- réforme des protections de marché ;
- réforme de la fiscalité indirecte. La déclaration du 31 août 2009 annonçait la TVA parmi les outils auxquels il serait possible de recourir, le choix devant résulter d'un travail préalable d'analyse et de prospective.

Ces 8 priorités s'inséraient dans un véritable projet de société, reposant sur un meilleur équilibre entre le dynamisme économique et la solidarité.

Toute cette logique manque cruellement dans le projet dont nous débattons aujourd'hui.

Car, en effet, que nous propose le gouvernement ? Il nous propose une seule réforme certaine – la TGA – et pour le reste, « on verra plus tard ».

Pour nous, ce n'est pas cette réforme qu'il faut à la Nouvelle-Calédonie, parce que cette réforme est défavorable aux consommateurs, à l'économie et à l'emploi.

1°) D'abord, **la TGA sera défavorable aux consommateurs.**

En effet, nous subirons, au moment de l'introduction de la TGA, et dans les mois qui suivront, un choc inflationniste d'environ 4%, ce qui est déjà trop pour les Calédoniens, qui n'en peuvent plus de la vie chère.

Ce sont des spécialistes qui nous l'annoncent : nous avons cité tout à l'heure la DAE, Syndex, le Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, J.-P. Lieb lui-même, et la FIDEC.

D'abord sceptique, le gouvernement a récemment reconnu qu'il faudrait mettre en œuvre des mesures destinées à contrer cet effet inflationniste. Il s'est fixé l'objectif de réglementer 1000 produits.

Nous ne croyons pas une seconde à l'efficacité de cette démarche, qui s'apparente à celle de l'enfant rencontré par Saint-Augustin, qui voulait vider la mer dans un trou creusé dans le sable.

Le problème n'est pas tant celui des effectifs – encore qu'un bataillon entier de contrôleurs aurait bien du mal à suivre le prix de 1000 produits dans les centaines de commerces du pays – que celui de la facilité avec laquelle les entreprises vont contourner ces contrôles. Le nombre total de références disponibles dans l'ensemble des commerces du territoire se situe certainement au dessus de 500 000, dont nous allons contrôler moins de 0,2%. Ce que les opérateurs accepteront de perdre sur ces 1000 produits, ils le récupéreront sur les 500 000 autres... Lors d'une réunion du syndicat des importateurs, le 18 mai dernier, ceux-ci ont jugé qu'il était possible pour eux de [je cite] « *sacrifier quelques produits en faisant 0% de marge* » et dans le même temps de [je cite à nouveau] « *se rattraper sur d'autres gammes* ».

Voilà donc pour l'inflation à court terme. Mais à long terme, un autre problème se pose, encore plus inquiétant : celui de la très grande facilité avec laquelle on pourra, demain, changer le taux de la TGA.

C'est le principal danger : demain, face au premier problème venu nécessitant de nouvelles recettes, cette assemblée décidera d'augmenter le taux d'un ou 2%. C'est ainsi que la plupart des pays qui se sont dotés de la TVA ont aujourd'hui un taux normal se situant entre 15 et 20%. Est-ce vers cela que l'on veut aller ?

Or, ne l'oublions jamais : une TVA est nettement plus injuste que la fiscalité sur les revenus. D'une part, parce que la TVA ne peut toucher que la part des revenus affectée à la consommation. Or, plus les revenus sont faibles, plus cette part est élevée, tandis que plus les revenus sont élevés, plus cette part baisse, le reste étant affecté à l'épargne. Cet effet inégalitaire de la TVA sera amplifié en Nouvelle-Calédonie, du fait notre échelle des revenus, qui est l'une des pires qui soit au monde. D'autre part, la TVA (sauf à disposer d'un taux réduit pour les produits indispensables et d'un taux majoré pour les produits de luxe) est strictement proportionnelle aux dépenses, alors que la fiscalité sur les revenus est le plus souvent progressive : elle est proportionnellement plus élevée pour les hauts revenus.

2°) J'en viens au deuxième défaut majeur de la réforme proposée par le gouvernement, celui d'être **défavorable à l'économie et à l'emploi**.

La TGA taxe exactement de la même manière les importations et la valeur ajoutée locale. Or cette valeur ajoutée locale, c'est principalement le travail des Calédoniennes et des Calédoniens.

La suppression, en parallèle, de la TSS, fera que l'introduction de la TGA induira peu d'impact sur l'emploi dans le secteur des services.

Par contre, les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de l'industrie verront – sauf sur leur chiffre d'affaires à l'export – leur valeur ajoutée taxée, alors qu'aujourd'hui, du champ ou de l'usine jusqu'au rayon de l'épicerie ou à l'étal du marché, il ne s'applique aucune taxation. Certaines de ces activités sont certes « hors champ », mais leur valeur ajoutée est bel et bien taxée lors des transactions en aval.

Taxer le travail, là est la grande nouveauté de ce texte !

On est là à l'inverse exact du message que nous adressent la France et les pays développés. Je vous renvoie notamment aux vœux du président de la République sur la nécessité, pour maintenir l'emploi, de ré-industrialiser la France via une démarche de protection. Je vous renvoie aussi au diagnostic national sur les outre-mer, et sur l'objectif d'un développement « endogène ».

Le gouvernement marche sur la tête et joue aux apprentis sorciers. Il n'a pas tiré les leçons de l'expérience de la Polynésie qui, quelque temps après l'introduction de la TVA parallèlement à la suppression de taxes douanières, a du recréer une nouvelle taxe douanière – sans baisser pour autant la TVA ! – dans le but de restaurer la compétitivité de la production locale face aux produits importés.

Le gouvernement n'a pas non plus écouté les économistes, qui rappellent que la consommation est un moteur essentiel de la croissance, et qu'il faut soigneusement veiller à ne pas l'enrayer. C'est pourtant bien ce qu'il va faire en introduisant une taxe payée par le consommateur, dont les effets vont s'ajouter à ceux que vont produire bientôt le plan de maîtrise des dépenses de santé et à ceux qu'a déjà commencé à produire la division par cinq des mises en chantier de logements sociaux – le gouvernement a déjà enregistré ces derniers temps des demandes de mise en chômage partiel pour plusieurs centaines de salariés, mais il faut s'attendre à perdre, dans l'année, entre 1000 et 2000 emplois...

Comme nous l'avons dit dans notre motion préjudicielle, à cause de l'impact sur la consommation, sur la production locale et sur l'emploi, la réforme est, dans sa version actuelle, rejetée par tous ou presque : intersyndicale, CGPME, FINC, SPBTP, FNSEA, UPA. En particulier, l'idée d'un fort risque inflationniste fait maintenant quasiment consensus.

Mais, pour nous vendre sa réforme malgré tout, le gouvernement n'a pas hésité à mettre en avant des avantages que la TGA n'a pas.

Il fait notamment valoir l'argument de la modernité, argument à la fois purement esthétique et totalement faux, puisque cet impôt est vieux de près de 60 ans.

Le gouvernement prétend aussi que, demain, tout deviendra transparent pour le consommateur. On ne voit pas bien comment ! En faisant apparaître son montant sur chaque article, alors que la loi oblige les commerçants à afficher les prix TTC ? La réalité des choses, c'est qu'en achetant un bien ou un service on saura que l'on paye 6% de TGA mais on ne connaîtra ni les autres taxes ni les marges du commerçant ou du grossiste. Le gouvernement oublie également qu'en l'absence de véritable concurrence, la transparence ne peut pas produire d'effet notable.

Enfin, le gouvernement vante la simplification qui va résulter de la réforme.

Or, d'abord, la TGA ne règle pas du tout les problèmes posés par notre fiscalité douanière. On ne supprimera en effet qu'un cinquième de cette fiscalité : 8,5 milliards par an, sur un total de 41 milliards ! Les changements principaux à venir, relèveront d'une autre réforme : celle de la TGI, sur laquelle le gouvernement n'a fait aucune annonce, sauf le maintien des exonérations de TGI sur les opérations d'investissement – nous ne nous en plaignons pas, le gouvernement ayant reconnu *in extremis* qu'il s'agissait d'une nécessité incontournable et que la solution avancée par J.-P. Lieb, à savoir le crédit d'impôt, allait constituer un dramatique frein à l'investissement.

La réforme simplifie la fiscalité douanière, mais peu, alors qu'elle introduit, a contrario, une nouvelle taxe très complexe. La meilleure preuve de sa complexité, c'est ce qui a été prévu pour les petites entreprises : à moins de 10 millions de chiffres d'affaires, il vaut mieux y échapper, malgré l'intérêt de pouvoir récupérer la taxe payée sur ses achats. Comme nous l'avons vu en commission, tout le monde s'y perd aujourd'hui, pour savoir ce qui sera soumis à la TGA et ce qui n'y sera pas soumis. Et demain, tout le monde s'y perdra entre valeurs hors TGA et valeur TTC, comme on peut tous le constater dans les pays dotés d'une TVA, et notamment en métropole.

Nous le disons tout net, aucun des objectifs de la réforme fiscale, fixés par délibération du 1er septembre 2011, ne sont respectés :

- la TGA n'assure pas une « *meilleure équité du système de prélèvements obligatoires* ». C'est même exactement le contraire, puisque c'est une taxe payée par les consommateurs, bien plus injuste qu'une taxe sur les revenus

- la TGA n'améliore pas « *la compétitivité de l'économie* » et ne soutient pas « *une croissance endogène* ». C'est même exactement le contraire, puisque l'on taxe la valeur ajoutée locale
- la TGA n'apporte pas « *la clarté et la simplification* » et n'apporte qu'un gain marginal en matière de « *transparence* » ;
- la TGA, qui est difficile à collecter et peut être fraudée, n'offre pas des ressources « *plus stables, plus dynamiques et plus sûres* » que les taxes douanières remplacées.

La méthode du gouvernement, sur ce texte, est celle du passage en force : la concertation n'a été ouverte qu'à la demande expresse des membres de Calédonie Ensemble du gouvernement. Et encore, il s'agissait plus d'une consultation que d'une concertation. Comme nous l'avons dit dans notre motion préjudicielle, cette impasse, de même que l'absence de véritable étude d'impact, se sont avérées incompatibles avec l'importance des enjeux de cette réforme.

Nous regrettons d'autant plus cette méthode que nous venons d'être destinataires d'une étude sur la fiscalité directe : elle est édifiante et nous confirme dans notre idée que l'urgence, c'est bien la fiscalité directe. Nous savons aussi qu'une étude sur la fiscalité métallurgique et minière est en cours. Alors, pourquoi ne pas attendre et réfléchir ? Pourquoi ne pas prendre le temps nécessaire pour bâtir ensemble une fiscalité qui soit plus juste, plus en phase avec l'avenir que nous voulons construire ?

Notre assemblée s'apprête malheureusement à passer outre nos alertes et celles de la société civile, et la TGA semble bien devoir entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il en découlera, à court terme, de l'inflation. A moyen terme, du chômage. Et à long terme, des hausses du taux de TVA et des difficultés économiques provoquées par l'atonie de la consommation.

Face à cette perspective, nous prendrons nos responsabilités, et nous voterons CONTRE ce texte.